



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 2 juillet 2026
Convocation du :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUICHE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Julie VACHAUDEZ, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Guillaume VILLE pouvoir à Fatima MAMERI, Samuel DEMARETZ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Mélanie DEZEURE pouvoir à Benjamin TISON BEERNAERT, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yasmine EL BACHIRI

DE26_144

FINANCES
ACCOMPAGNEMENT NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2026

Autorisation - Approbation

Mise en place il y a plus de 35 ans par la région, l'opération "Nos Quartiers d'Été" permet d'accompagner des dynamiques collectives et participatives sur le territoire. Ils reposent sur des partenariats inter-associatifs et des actions inter-quartiers voire inter-territoires.

Pour la deuxième année consécutive, c'est le thème « Histoire des quartiers, histoire de la région » qui a été choisi pour l'édition 2026. Cette ligne directrice permettra de sensibiliser les habitants à l'histoire de leur quartier afin qu'ils s'approprient et s'investissent davantage dans la vie de leur commune. Ceci grâce à la mise en place de temps forts tels que : cinéma en plein air, bal musette avec artistes locaux ou encore des ateliers intergénérationnels.

Le financement de NQE 2026 est partagé entre la Région (via une subvention sollicitée de 12 000€) à 50 %, la Ville à hauteur de 30 % (soit 7 200€) et les structures participantes à hauteur de 20 % (soit 4 800€).

Un budget prévisionnel a été établi en décembre 2025 et inscrit dans les lignes budgétaires du service Démocratie participative, référent auprès de la Région pour ce dispositif.

Dans ce cadre, la Ville, en tant que porteuse du projet, reversera aux partenaires les financements correspondant aux actions retenues, sur la base de conventions précisant les objectifs, les actions programmées et les modalités d'exécution.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions liées au dispositif « Nos Quartiers d'Été » ;
- D'autoriser le versement, en temps utile, des subventions aux porteurs de projets concernés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dispositif.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260703-DE26_144-DE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Yasmine EL BACHIRI
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS



Convention : Versement de la Subvention NQE 2026 – Mission Locale Armentières / Vallée de la Lys

Versement de la Subvention NQE 2026 – MISSION Locale Armentières – Vallée de la Lys

Entre : **La Ville d'Armentières,**

Sise à l'hôtel de ville, 4 place du Général De Gaulle, 59280 ARMENTIÈRES,
Représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en
vertu de la délibération n° DE 26,038 relative à L'Élection du Maire

d'une part,

Et : **La Mission Locale Armentières / Vallée de la Lys,**

Sis à 57 rue Paul Bert, 59280 Armentières
Représenté par Bernard HAESEBROECK, Président, autorisé à signer la
présente convention

d'autre part,

Étant préalablement exposé que :

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de l'action « Vibrations d'Été : Jeunesse & Quartiers en Mouvement » par la Mission Locale Armentières – Vallée de la Lys dans le cadre des projets « Nouveaux Quartiers d'Été » initiés par la Région des Hauts-de-France.

Objectifs de l'action :

- Proposer des activités mises en place par les habitants sur les espaces d'un quartier durant l'été
- Communiquer, mettre en avant les interventions proposées sur tout le territoire communal aux habitants,
- Découvrir sa ville et son quartier de manière ludique lors des séances programmées

Contenu de l'action :

En plus des activités traditionnelles, 2 journées à thématique culturelle sont organisées :

Événement Jeunesse – “Tournoi Inter-quartiers”
1^{er} Juillet 2026 – Cour de la Cité Sociale

Le Concert Solidaire – “Un Quartier, Un Cœur”
29 Août 2026 – Cour de la Cité Sociale

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Durée de la Convention

La présente convention est conclue jusqu'au 4 Septembre 2026

Article 2 Modalités de financement

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée «Vibrations d'Été : Jeunesse & Quartiers en Mouvement » à hauteur maximale de 2 681,60 €
Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 2 681,60 € à la signature de la présente convention.

Sur le compte : 00030274401

Banque : 30027

Article 3 Bilan

La Mission Locale Armentières – Vallée de la Lys s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, à la date limite du 4 octobre 2026.

Article 4 Recours

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre de la Mission Locale Armentières – Vallée de la Lys au regard des justificatifs fournis et du bilan.

...

Article 5 Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires originaux à Armentières le 2 juillet 2026

Pour la commune d'Armentières,

le Maire,

Jean-Michel MONPAYS

Pour la Mission Locale Armentières – Vallée
de la Lys

Le Président,

Bernard HAESEBROECK



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 059-215900176-20260703-DE26_144-DE

webdelib

Convention : Versement de la Subvention NQE 2026 – Club Léo Lagrange

Versement de la Subvention NQE 2026 – CLLA

Entre : **La Ville d'Armentières,**

Sise à l'hôtel de ville, 4 place du Général De Gaulle, 59280 ARMENTIÈRES,
Représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en
vertu de la délibération n° DE 26,038 relative à L'Élection du Maire

d'une part,

Et : **Le Club Léo Lagrange Armentières,**

Sis au 82 rue des Chauffours, 59280 Armentières
Représenté par Jean Louis MERTEN, Président, autorisé à signer la
présente convention

d'autre part,

Étant préalablement exposé que :

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de l'action « Le Village Léo 2026 » par le Club Léo Lagrange dans le cadre des projets « Nouveaux Quartiers d'Été » initiés par la Région des Hauts de France.

Objectifs de l'action :

- Proposer des activités mises en place par les habitants sur les espaces du Centre Social durant l'été
- Communiquer, mettre en avant les interventions proposées sur tout le territoire communal aux habitants,
- Découvrir sa ville et son quartier de manière ludique lors des séances programmées au Centre Social

Contenu de l'action :

En plus des activités traditionnelles, 2 journées à thématique culturelle sont organisées :

27 Juin 2026 : Fête du Sport & du Vélo

- En prolongement des actions de la Ville d'Armentières
- Mise en avant des mobilités douces (ateliers randonnée pédestre avec 3 départs dans la journée ou trottinettes pour les plus petits)
- Lieu : Complexe Sportif Léo Lagrange

18 Juillet 2026 : Le Village Léo

- Journée festive avec animations manuelles et sportives
- Stands thématiques : Zone de restauration, Mur d'expression "Histoire du Sport & du Quartier", Zone ludique (mini-golf, jeux non énergivores, trampoline park, accrobranche)
- Lieu : Parvis du Collège Desrousseaux

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Durée de la Convention

La présente convention est conclue jusqu'au 4 Septembre 2026

Article 2 Modalités de financement

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « Le Village Léo 2026 » à hauteur maximale de 5 095,20 €

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 5 095,20 € à la signature de la présente convention.

Sur le compte : FR76 3000 3029 8000 0500 3911 515

Banque : Société Générale Armentières

Article 3 Bilan

Le Club Léo Lagrange s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, à la date limite du 4 octobre 2026.

Article 4 Recours

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Club Léo Lagrange au regard des justificatifs fournis et du bilan.

...

Article 5 Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires originaux à Armentières le 2 juillet 2026

Pour la commune d'Armentières,

Pour le Club Léo Lagrange

le Maire,

Le Président,

Jean-Michel MONPAYS

Jean Louis MERTEN



Convention : Versement de la Subvention NQE 2026 – Centre Social des 4 Saisons

Versement de la Subvention NQE 2026 – CS 4 Saisons

Entre : **La Ville d'Armentières,**

Sise à l'hôtel de ville, 4 place du Général De Gaulle, 59280 ARMENTIÈRES,
Représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en
vertu de la délibération n° DE 26,038 relative à L'Élection du Maire

d'une part,

Et : **Le Centre Social des 4 Saisons,**

Sis au 1 rue du Maréchal Joffre, 59280 Armentières
Représenté par Claudine MESSAGER, Présidente, autorisée à signer la
présente convention

d'autre part,

Étant préalablement exposé que :

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de l'action « La Brique en Fête» par le Centre Social des 4 Saisons dans le cadre des projets « Nouveaux Quartiers d'Été » initiés par la Région des Hauts de France.

Objectifs de l'action :

- Proposer des activités mises en place par les habitants sur les espaces du Centre Social durant l'été
- Communiquer, mettre en avant les interventions proposées sur tout le territoire communal aux habitants,
- Découvrir sa ville et son quartier de manière ludique lors des séances programmées au Centre Social

Contenu de l'action :

En plus des activités traditionnelles, 1 journée à thématique culturelle est organisée :

- Exposition sur l'histoire du quartier dit « de la Briqueterie », Animation autour de la brique, Soirée Bal Folk – Le Vendredi 10 Juillet de 17h à 22h

Indicateur d'évaluation retenu :

- Participation active des habitants à la conception, organisation et participation des évènements proposés.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Durée de la Convention

La présente convention est conclue jusqu'au 4 Septembre 2026

Article 2 Modalités de financement

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « La Brique en Fête » à hauteur maximale de 3 110,40 €

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 3 110,40 € à la signature de la présente convention.

Sur le compte : 40059261902

Banque : 13507

Article 3 Bilan

Le Centre Social des 4 Saisons s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, à la date limite du 4 octobre 2026.

Article 4 Recours

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Centre Social des 4 Saisons au regard des justificatifs fournis et du bilan.

...

Article 5 Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires originaux à Armentières le 2 juillet 2026

Pour la commune d'Armentières,

le Maire,

Jean-Michel MONPAYS

Pour le Centre Social des 4 Saisons

La Présidente,

Claudine MESSAGER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260703-DE26_144-DE



CENTRE SOCIAL
Salengro

Convention : Versement de la Subvention NQE 2026 – Centre Social Salengro

Versement de la Subvention NQE 2026 – CS Salengro

Entre : **La Ville d'Armentières,**

Sise à l'hôtel de ville, 4 place du Général De Gaulle, 59280 ARMENTIÈRES,
Représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en
vertu de la délibération n° DE 26,038 relative à L'Élection du Maire

d'une part,

Et : **Le Centre Sociale Salengro,**

Sis au 28b rue Jean Baptiste Lebas, 59280 Armentières
Représenté par Hugues QUESTE, Président, autorisé(e) à signer la
présente convention

d'autre part,

Étant préalablement exposé que :

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de l'action « Racines et Fêtes : L'Été Salengro 2026 » par le Centre Social Salengro dans le cadre des projets « Nouveaux Quartiers d'Été » initiés par la Région des Hauts de France.

Objectifs de l'action :

- Proposer des activités mises en place par les habitants sur les espaces du Centre Social durant l'été
- Communiquer, mettre en avant les interventions proposées sur tout le territoire communal aux habitants,
- Découvrir sa ville et son quartier de manière ludique lors des séances programmées au Centre Social

Contenu de l'action :

En plus des activités traditionnelles, 4 journées à thématique culturelle seront organisées :

- Bal d'ouverture / Ambiance ducasse – 04 juillet 2026
- Salengro Express – Découverte de la ville et du quartier – 15 juillet 2026
- Grand concours culinaire intergénérationnel – 22 juillet 2026
- Bal de rentrée & Grand barbecue + Bus Escape Game – 04 septembre 2026

Indicateur d'évaluation retenu :

● Participation active des habitants à la conception, organisation et participation des évènements proposés.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Durée de la Convention

La présente convention est conclue jusqu'au 4 Septembre 2026

Article 2 Modalités de financement

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « Racines et Fêtes : L'Eté Salengro 2026 » à hauteur maximale de 8 312,80 €

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 8 312,80 € à la signature de la présente convention.

Sur le compte : 00026315340

Banque : 15629

Article 3 Bilan

Le Centre Social Salengro s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, à la date limite du 4 octobre 2026.

Article 4 Recours

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Centre Social Salengro au regard des justificatifs fournis et du bilan.

...

Article 5 Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires originaux à Armentières le 2 juillet 2026

Pour la commune d'Armentières,
le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour le Centre Social Salengro
Le Président,
Hugues QUESTE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260703-DE26_144-DE